3e lot. — *Laine pour matelas.* — Quantité évaluée à 5,928 francs : MM. Henri Robbe, 3 0/0 ; Lorthois Vanderberghe, 2,75 ; Voreux et Florin, 6 0/0 ; Victor Dupont, 10,25 ; Callens-Delescluse, 14 0/0 ; Leblanc père et fils, 17,50, Dassonville-Leroux, 19 0/0, adjudicataire.

4e lot. — *Toiles à matelas.* — Devis 3987,98, MM. Rammart de Roubaix 11,25 0/0; Henri Chombeau de Roncq 12 0/0; Charlet et Moreau de Lille 15 0/0; Leroy-Dehaese d'Estaires 20 0/0; Migeon-Salembier de Lille 21 0/0; Lehembre frères 21,50 0/0, veuve Henri Odoux 27,25 0/0 adjudicataire.

5e lot. — *Couvertures pour literies.* — 3,592 francs. MM. Ch. Delmotte Decroix, de Lille, rabais 12 0/0; Leblanc père et fils, 16,75 0/0; Migeon-Salembier, 21 0/0; Lehembre frères, 21 0/0; Rammart-Soëte, de Roubaix, 26 0/0; veuve Henri Odoux, adjudicataire au rabais de 31 0/0.

Réunion de Commissions. — Les Commissions réunies des finances et de l'instruction publique se sont assemblées lundi vers 7 heures du soir. M. Dron, député, était revenu de Paris pour assister à la séance. Il n'a été question que des Cantines scolaires.

L'incendie de la rue du Dragon. — Les bâtiments ont été évaluées à 15,000 fr.; la perte totale serait donc de 70,000 francs.

M. Auguste Dutilleul avait 18 ouvriers auxquels il ne pourra, de longtemps, donner d'occupation.

Au Mont de-Piété.— Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, l'arrestation d'un jeune homme de Roubaix, du nom de Louis Deroubaix, âgé de 23 ans. Cet individu était sorti récemment de prison, et ce n'était pas, loin de là, la première fois qu'il y allait : c'est ce qu'on appelle un cheval de retour ; on en aurait la preuve en voyant ses bras couverts des plus *singuliers* tatouages.

Louis Deroubaix avait lié connaissance avec deux frères G. , Alfred et Achille, âgés de 17 et 19 ans, demeurant rue de Redan, et leur rendait parfois visite, surtout à l'heure où les parents n'étaient pas au logis. Il les amena petit à petit à enlever de chez eux différents objets, qu'il allait engager au Mont-de-Piété de Roubaix, et le produit passa en noces et festins.

On en vint jusqu'à prendre les vêtements du père ; et quand celui-ci voulut s'habiller dimanche matin pour se rendre à la messe, il ne trouva plus ni pantalon ni paletot ! On avait obtenu là-dessus un prix de dix fr., et l'an avait passé joyeusement la journée de samedi.

Deroubaix avait voulu aussi emporter les vêtements neufs d'un frère plus jeune ; mais par un reste de pudeur, Alfred et Achille s'y étaient opposés !

Deroubaix seul est arrêté. Au Mont de Piété, les coupables avaient donné de faux noms.

Un commencement d'incendie. — Lundi, vers 10 heures du matin, on s'aperçut que le feu venait de se déclarer dans une chambre de la maison occupée par M. Michel Lepers, boulanger et épicier, rue de la Blanche Porte. On courut aussitôt prévenir les pompiers : mais leur intervention ne fut pas nécessaire. M. Lepers était parvenu, avec l'aide de quelques voisins, à se rendre maître des flammes.

Le feu s'était communiqué au plancher par suite d'un vice de construction de la cheminée.

Les dégâts occasionnés, surtout par l'eau, sont évalués à environ 300 fr.

Une servante infidèle. — Sur la recommandation d'une personne de Roubaix, Mme Scamps, marchande, rue de Gand, avait pris à son service Marie B..., âgée de 43 ans.

Cette femme est partie furtivement dimanche en emportant des vêtements et une somme de 50 fr. On croit qu'elle est retournée à Roubaix.

Les funérailles de M. le Curé de Roncq. — Les funérailles solennelles de M. le Curé Delehaye, ont eu lieu lundi, à 11 heures du matin.

Tous les habitants avaient tenu à rendre un dernier hommage à leur vénéré Pasteur. Sur le parcours du convoi, les bannières flottaient au vent ; des draperies de deuil étaient apposées sur les murs; les réverbères étaient allumés et voilés. A l'entrée de l'église, une fausse-porte avait été dressée, de même qu'à l'entrée du cimetière,

A l'église également, le spectacle était des plus imposants : un lambrequin noir et blanc, parsemé de larmes, était tendu dans le chœur; les colonnes étaient recouvertes de draperies noires; la chaire, le confessionnal du regretté défunt, le buffet des orgues étaient décorés avec un goût sévère. Enfin, un magnifique catafalque s'élevait au milieu de la nef principale.

Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

Immédiatement après le suisse et les enfants de chœur, portant la croix, venaient les élèves de l'école communale, ceux des écoles libres portant des bannières ; les sociétés de St-Roch et des anciens militaires ; la confrérie de N.-D. de l'Usine ; le patronage et les anciens élèves de la Société de St-Vincent de Paul; un groupe de jeunes filles portant une bannière de la Ste-Vierge ; les dames de la conférence ; les anciens élèves des Frères ; la musique municipale ; un grand nombre d'ecclésiastiques ; enfin le corbillard. Les pompiers faisaient la haie. MM. les vicaires, le Conseil de fabrique, le Conseil municipal, le bureau administratif de l'hospice, la famille et les fidèles fermaient le convoi.

Les coins du poêle étaient tenuspar MM. Laurent, Maire de la commune, M. Bonduel, ancien Maire, M. l'abbé Leblanc, principal du collège de Tourcoing et M. Louis Destombe, conseiller municipal.

L'absoute a été donnée par M. le doyen de l'église Notre-Dame à Tourcoing. Il a fait, en termes émus le panégyrique de M. le curé Delehaye.

Au cimetière, M. Leurent, maire, a prononcé l'oraison funèbre du prêtre dévoué qui fut, pendant 54 ans, attaché à la paroisse de Roncq. Nous la reproduisons en entier :

» Avant de quitter la tombe du prêtre vénéré qui vécut si longtemps parmi nous comme un père au milieu de ses enfants, ce n'est pas sans émotion que je remplis le devoir officiel et en même temps presque filial, de retracer sa vie, en quelques mots, et surtout, d'être l'interprète de la reconnaissance publique.

» Depuis 54 ans, son dévouement n'a cessé ni jour, ni nuit ; les trésors de son inépuisable charité, les ressources de sa vive intelligence nous ont été entièrement consacrés, et vous comprenez si bien, mes chers concitoyens, la perte que nous faisons, que votre deuil se manifeste de toutes manières : il apparaît dans les emblèmes qui couvrent vos maisons, il apparaît dans le concours empressé de tous les paroissiens, des sociétés civiles et religieuses, dans la présence des corps constitués; il éclate enfin dans la douleur que nous éprouvons tous en accompagnant sa dernière demeure Augustin Delehaye, curé de la paroisse St-Piat. Ce n'est pas son éloge que je viens faire, cet éloge est inutile, il est sur toutes les lèvres, et quand on garderait le silence, ses œuvres parleraient.

» M. Delehaye est né à Seclin le 16 novembre 1840. Fils d'une honorable famille de cultivateurs, il avait les qualités solides et sérieuses qui distinguent les habitants de la campagne.

» En 1836, il fut ordonné prêtre, à l'exemple de son frère aîné, et devint vicaire à Fives. On sait quels souvenirs excellents il a laissés dans cette paroisse et quelles nobles amitiés lui sont restées fidèles jusque dans ses dernières années.

» En 1838, l'autorité diocésaine nomme M. Delehaye, vicaire à Roncq, pour aider M. le Curé Naminck dont la santé était affaiblie.

» Dès les premières années, le jeune vicaire donne des preuves de ses talents d'administrateur. Avec cet entrain et cette volonté qui lui était propre, il se consacre à tout ce qui compose l'administration d'une grande paroisse : la prédication, le catéchisme, la visite des pauvres et des malades ne suffisent pas à son zèle, il trouve encore le temps de donner des conseils de tous genres et même d'enseigner le latin aux jeunes gens qui paraissaient avoir la vocation religieuse. Enfin sous son impulsion toujours discrète, quoique puissante, les œuvres paroissiales surgissent et se développent. — M. Delehaye seconde la création d'une école de filles, il en surveille le développement, les améliorations, l'agrandissement et bientôt cette école acquiert une réputation qu'elle a conservée et qui est justement méritée.

» Son attention se portait en même temps sur l'éducation des jeunes gens, qu'il voulut confier aux Frères Maristes dont il appréciait le dévouement et l'expérience. Il eût la consolation de voir sa confiance bien placée et voulant compléter son œuvre, il acheta, de ses propres deniers, une propriété voisine de l'école pour la fondation d'un patronage.

» En 1857, M. Delehaye succède à M. Naminck. Vous dirais-je l'enthousiasme unanime à son installation! L'autorité diocésaine avait en cette circonstance répondu aux vœux de toute la population. Comment retracer cet ensemble de vertus, de zèle, de dévouement, d'abnégation que le nouveau curé déploie au service de ses chers paroissiens? Sentinelle vigilante au poste que Dieu lui a confié, il lutte victorieusement contre tous les abus qui pourraient porter atteinte à la religion. Sa charité ne le cède pas à l'ardeur de sa foi et il devient un des promoteurs les plus ardents pour la création d'un asile destiné aux vieillards.

» Plein de reconnaissance envers la Providence, qui le secondait dans toutes ses œuvres, notre cher Pasteur voulut donner à Dieu une demeure digne de Lui et digne aussi de la commune de Roncq. Ceux qui furent les confidents de ses desseins se rappellent encore les difficultés et les épreuves dont il triompha par son énergie. Il paya de sa personne, de son repos, de sa fortune, et, grâce au concours des autorités municipales, on vit s'élever ce magnifique édifice que les étrangers admirent et dont nous nous sommes justement fiers.

» Les fêtes qui ont accompagné la consécration de la nouvelle église n'ont été surpassées qu'en 1886 à l'occasion des noces d'or de notre vénérable jubilaire. C'est alors surtout que le Bon Pasteur fut acclamé avec amour par tous ses paroissiens. Et cette affection lui était due car sous des apparences presque austères il cachait dans son cœur des trésors de tendresse, surtout envers les pauvres. Tout ce qu'il fit pour les soulager, eux seuls pourraient le redire. Sa main généreuse était toujours ouverte pour donner, et de même qu'il ne calculait pas les distances dans ses visites aux malades, il ne calculait pas ses ressources pour venir en aide aux malheureux.

» Rarement on vit un caractère d'homme offrir plus grand contraste : Posséder dans les choses de Dieu tant de science, d'élévation, de profondeur et apporter aux choses de ce monde un esprit aussi charmant de bonhomie et de gaîté.

» Je ne peux passer sous silence la grande douleur de ses dernières années, lorsque, s'appuyant sur son bâton de vieillesse, il dut aller faire un nouvel appel aux braves cœurs de la commune, afin de conserver aux enfants l'éducation et les traditions de leurs ancêtres.

» Tel a été, mes chers concitoyens, la vie longue et saintement remplie de notre bien aimé Pasteur. Il est tombé à son poste comme un vaillant soldat, à l'heure où il offrait le divin sacrifice. C'est à l'autel même que Dieu lui fit entendre sa voix, et qu'il l'appela du champ de bataille de la vie au séjour de l'éternel repos.

» Dieu ménagea son bon et fidèle serviteur. Il ne voulut pas le condamner à une longue impuissance de le servir. Il ne fit pas languir cette âme ardente si pleine de mérites pour le Ciel où nous devons désirer le retrouver désormais.

» Au nom de tous vos paroissiens, adieu vénéré Pasteur, recevez l'hommage de nos profonds regrets, vous n'oublierez pas ceux que vous avez tant aimés; Roncq conservera toujours le souvenir de vos vertus et de vos enseignements. »

Un drame à coups de couteau au Blanc-Seau. — *Entre rivaux.* — La victime se nomme Théophile Rovaert, jeune homme de 18 ans, rattacheur, demeurant à Roubaix, cour Frère, 13. Son adversaire, ou plutôt son rival, est un sieur J.-B. Vancoillie, tisserand, demeurant rue de Croix, au Blanc-Seau, âgé de 20 ans, mais n'en paraissant guère plus de 15 à 16.

Ce dernier se rendait souvent cour Frère; il voulait commander en maître dans certaine maison, et ne souffrait pas de partage. Les relations de voisinage que Rovaert entretenait avec une personne qui demeurait à proximité de sa demeure, déplaisaient souverainement à Vancoillie. Des querelles s'étaient déjà élevées entre les deux jeunes gens; mais on se réconciliait, et l'on paraissait même rester en assez bons termes.

Après avoir passé ensemble la soirée de dimanche, Rovaert reconduisit son compagnon jusqu'au Blanc-Seau. Ils étaient sur le point de se quitter, à l'entrée de la rue de Croix, quand Vancoillie se rua soudain sur Rovaert et chercha à le renverser. Mais l'adversaire, quoique surpris à l'improviste, se défendait avec acharnement.

Des passants qui accouraient au bruit, le virent tomber, baignant dans son sang. Vancoillie venait de lui donner, à la partie supérieure de la cuisse droite, un coup de couteau qui lui avait fait une horrible blessure; le meurtrier avait aussitôt pris la fuite.

Le blessé fut transporté dans un maison voisine et l'on s'efforça d'arrêter l'hémorrhagie. On se mit, mais inutilement, à la recherche d'un médecin; on ramena enfin le jeune homme à son domicile, cour Frère.

M. le docteur Lefebvre, après avoir donné les premiers soins au blessé, le fit admettre d'urgence à l'hôpital de Roubaix.

L'auteur de cet acte de sauvagerie a déjà subi quatre condamnations pour fraude ; il a été arrêté lundi matin par le garde Delnatte, et amené au poste de police, vers onze heures.

L'arme dont il s'est servi est un couteau ordinaire, à manche noir, à lame très effilée ; il est tout couvert de sang.

Le blessé, en mettant les choses au mieux, subira une incapacité de travail de plus d'un mois.

Le malheureux est d'origine alsacienne.

Mouveaux. — *Danger des armes à feu.* — M. Jules Delespaul, employé de commerce, demeurant à Mouveaux, avait été chargé, samedi, par son patron, du recouvrement d'une somme importante. Par precaution, et comme il ne devait rentrer que le soir, il s'était muni d'un revolver, qu'il avait placé dans la poche de son pantalon. Dimanche, il mit le même vêtement, et ne pensa pas à en retirer son arme.

Se trouvant l'après-midi au cabaret Procureur, sur la place, à Mouveaux, il mit la main à sa poche et toucha la détente. On entendit une détonation, et on vit M. Delespaul s'affaisser.

On croyait à une tentative de suicide, mais on reconnut aussitôt que ce n'était qu'un simple accident.

La balle qui n'a pu encore être extraite, a pénétré profondément dans la cuisse droite.

Le blessé a été transporté à son domicile et a reçu les soins de M. Dupont-Chopart, médecin au Blanc-Seau.

— *Acte de probité.* — Un jeune garçon de Mouveaux, Achille Verbesse, âgé de 13 ans, demeurant rue de l'Eglise, a trouvé, dimanche, un porte-monnaie contenant 16 fr. 80, qu'il a aussitôt remis au garde Desprez. Le garde a découvert le propriétaire qui est aussitôt rentré en possession de son bien.

Halluin. — *Une enfant brûlée.* — Une fillette, âgée de trois ans, Gabrielle Scherpereel, dont le père, ouvrier de fabrique, demeure à la Pannerie, est morte lundi matin, affreusement brûlée aux jambes.

La femme Scherpereel était allé faire sa provision d'eau, à quelques centaines de mètres de là; à son retour elle aperçut l'enfant toute entourée de flammes.

— *Un vol avec effraction.* — Un malfaiteur encore inconnu s'est introduit en brisant un carreau chez M. Sixherreman, boucher-charcutier. Il a fracturé un pupitre et s'est emparé d'une somme de 90 francs environ ainsi que de trois plats de paté.

LILLE

Les grèves. — 26 fileurs de l'établissement Boutry-Drouters sont en grève. Une entrevue a eu lieu mais n'a pas abouti.

Concerts et Spectacles

Le concert de l' « Union des Trompettes. » — Un public assez nombreux s'était donné rendez-vous hier, à six heures chez M. Delbecke, Grande-Rue, pour assister au concert offert par l'*Union des Trompettes*, à ses membres honoraires. Le programme a été correctement suivi et interprété à la perfection par l'*Union* et les excellents artistes dont elle s'était assuré le concours.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 16 janvier.* — UN VOL DE QUARANTE FRANCS avait été commis au préjudice de M. Georges, à Roubaix : l'agent de sûreté Réville mit en état d'arrestation l'auteur du délit Jean Thelen, qui comparaissait devant le tribunal. Il est condamné à un mois d'emprisonnement.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du lundi 16 janvier.* — LA PERSONNALITE DES SOCIÉTÉS COLOMBOPHILES. M. Debuyschère, ouvrier tisserand à Roubaix, avait participé au concours du 10 juillet sur Clermont, organisé par la société de Roubaix dénommée « La Fédération colombophile roubaisienne. »

Prétendant avoir gagné 372 francs de prix, il avait, sur le refus de la commission de lui délivrer les espèces, assigné en paiement de cette somme, devant le Tribunal civil, le Conseil d'Administration de la société, composé d'une vingtaine de membres, y compris les quinze commissaires.

Mᵉ Roche, répond, au nom des défendeurs ,par une fin de non-recevoir: il prétend que la société n'est pas valablement représentée en justice par son conseil d'administration; qu'il est nécessaire, comme pour toute association civile de ce genre, d'appeler en cause tous les membres indistinctement. Il signale, à l'appui de sa thèse, diverses décisions de jurisprudence.

Mᵉ Parmentier fait ressortir, pour M. Debuyschère, les impossibilités pratiques de ce système, suivant lequel il faudrait dans la circonstance, assigner 741 membres : c'est le nombre des adhérents de la société. Il produit en outre un arrêt de la cour de cassation de 1887, qui reconnaît, à une société civile, la personnalité dès le moment où elle est constituée dans un intérêt général et sans esprit de lucre; comme par exemple pour une société de courses. C'est bien le même caractère pour une association colombophile, ajoute l'honorable avocat.

Le conseil d'administration se prévaut aussi d'un article du règlement du concours, aux termes duquel la commission statue sans appel sur les différends nés à propos du concours.

« Sans appel à l'assemblée générale, oui, riposte le demandeur, mais rien n'interdit de s'adresser à la justice : ce qui le prouve c'est que l'article suivant déclare exclu désormais de tout concours l'amateur qui aura déféré aux tribunaux la société une fois auparavant. »

Au fond, le conseil d'administration prétend ne rien devoir à Debuyschere qui sur ce point, demande à prouver qu'il a bien gagné 372 fr. de prix et que son succès a même été publié.

En délibéré. Mᵉ CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le poids de peignage des blousses

Tourcoing, 14 janvier 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je fais appel à votre obligeance habituelle pour l'insertion, dans un prochain numéro de votre estimable journal, de ces quelques lignes que je crois de nature à intéresser tout le commerce de laines de Tourcoing-Roubaix.

Ce n'est cependant pas une question nouvelle que je désire « mettre sur le tapis » mais comme on ne l'a pas encore résolue, il n'est peut-être pas inopportun d'en reparler aujourd'hui.

C'est l'éternelle question des « Poids de peignage pour les blousses » que je veux soumettre à tous les négociants du pays.

Cette condition est-elle une sécurité réelle pour l'acheteur ? c'est ce que je désire connaître.

Votre journal s'intéresse habituellement d'une façon assez directe aux affaires commerciales du pays pour prendre l'initiative d'une grande réunion ou seraient convoqués peigneurs, producteurs et négociants ainsi que les directeurs des conditionnements.

Cette réunion prendrait pour mission d'établir *définitivement* ce que sont ou doivent être les « poids de peignages. »

Il arrive assez fréquemment que des lots achetés «poids peignage» puis recédés « poids conditionnés » donnent trop de déception. Est-ce qu'il ne serait pas possible de trouver un moyen pour sauvegarder les intérêts de l'honnête négociant victime d'une fraude ?

Pour mon compte personnel, je considère que le « poids de peignage » est une condition de « faveur » accordée à l'acheteur qui devrait lui donner le droit de toujours pouvoir exiger une blousse conditionnée à un taux qu'une assemblée composée exclusivement d'hommes compétents pourraient fixer.

Grâce à Dieu, il y a encore ici assez de négociants de bonne volonté pour vouloir s'occuper d'une question qui intéresse tous les honnêtes gens. Je ne saurais douter un seul instant qu'une réunion organisée dans le but d'arriver à une entente sur cette délicate question n'obtienne un réel succès.

J'aime à croire qu'on prendra prochainement l'initiative de cette réunion dont la nécessité s'impose.

Avec mes remerciements anticipés, agréez, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées. *Un négociant.*

PETITE CORRESPONDANCE

A. M. G. — 1° Oui, dans un régiment de la marine. 2° Oui. 3° Pas toujours. 4° La prime existe encore. 5° Il faut un motif sérieux.

H. K. — Vous devez écrire à M. le colonel, commandant le 1er régiment de tirailleurs algériens, à Blidah, en lui faisant connaître à quelle époque vous désirez contracter votre engagement, en mars prochain, par exemple, pour trois ans. Lui seul peut vous dire s'il est encore temps.

P. B. 54. — Non, il n'a pas droit à la dispense.

H. D. A. B. Wattrelos. — Vous devez signer une déclaration devant le juge de paix.

NORD

Armentières. — *Retour du Dahomey.* — M. le lieutenant Carlos Cany, blessé à la prise de Kana est rentré hier à Armentières. Il a été l'objet d'une manifestation patriotique.

Dunkerque. — *Un sinistre en mer.* — La goëlette *Pervenche*, partie de Dunkerque pour Douarnenez, a sombré à la hauteur de l'Ile Molene. L'équipage a pu se réfugier dans le canot du bord.

Hardinghem. — Un mineur, Servais, a été écrasé dans la mine par un bloc de pierre.

Valenciennes. — *Le nouveau maire.* — Le conseil municipal réuni dimanche, a élu, à la presque unanimité, M. Paul Saulteau, maire, en remplacement de M. Billot.

Avocat républ, M. Saulteau est très répandu en notre ville où sa modération et l'aménité de ses rapports lui ont créé de nombreuses sympathies.

Dechy. — *Malfaiteurs arrêtés.* — La gendarmerie a arrêté à Dechy une bande de malfaiteurs, auteurs de l'important vol de cuivre commis à Sin.

Un incendie à Maubeuge. — Un incendie s'est déclaré lundi, vers six heures du soir, dans la maison de Mme Ouverbaux, place Verte.

Les dégâts qui n'ont pu être encore évalués sont considérables.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4ᵉ page)

POURQUOI GUILLAUME II EST ALLÉ A STRASBOURG

Le *Journal* pose à M. Ribot les deux questions suivantes :

« Est-il vrai que lorsque, à Sigmaringen, l'empereur apprit la crise ministérielle et l'entrée probable dans le ministère de M. l'amiral Gervais, il fut pris d'une colère violente?

» Est-il vrai qu'il télégraphia, sur l'heure, à M. de Munster, pour le prier de voir M. Ribot, alors ministre des affaires étrangères, et lui déclarer en son nom «qu'il ne répondait pas des conséquences de cette nomination, si elle avait lieu, en raison du rôle joué par l'amiral à Cronstadt, — nomination qui donnerait à l'entrée aux affaires de l'honorable amiral, une signification toute particulière? »

» Est-il vrai, enfin, que, pour mieux appuyer sa déclaration — ou, plutôt, pour accentuer sa menace — l'empereur Guillaume, qui devait rester à Carlsruhe, se rendit à Strasbourg — et que ce soit là le véritable motif de ce voyage, fait inopinément et dans un pareil appartic lièrement solennel ?

» On nous assure que la nouvelle est connue des chancelleries — et qu'en raison, surtout des circonstances, la retraite, toute patriotique — de M. l'amiral Gervais n'a pas été sans produire une pénible impression.

» Nous attendons un démenti. »

LE FROID ET LA NEIGE

EN FRANCE

Paris, 16 janvier. — La température s'est beaucoup refroidie. Depuis cette nuit, la Seine charrie avec lenteur une énorme quantité de glaçons.

Les dépêches de province signalent toujours d'abondantes chutes de neige.

Des trains sont bloqués sur les lignes de Chartres, Le Mans, Orléans, Courtalin, Dreux, Toulouse, Carcassonne, Castres, Bélarieux, Montauban ; sur la plupart de ces lignes ils subissent des retards considérables.

On signale également des cas assez nombreux de congestion causés par le froid.

Les trains de Paris n'arrivent plus à Belfort depuis hier matin.

L'amoncellement des neiges empêche la circulation des trains entre Gannat et Saint-Germain-des-Fossés.

A Saint-Martin-d'Estreaux, sur la ligne de Montbrison, quatre trains ont été bloqués hier par la neige dans la montagne.

Paris, 16 janvier. — Les dépêches de départements continuent à signaler les dégâts et accidents causés par le froid et la neige. Presque partout les trains sont bloqués. A Alençon, Brest, les courriers de Paris n'ont pas été distribués depuis 36 heures.

On a retrouvé près de Saint-Marcellin (Isère), le cadavre d'une fillette sous la neige. On croit à un crime.

Carcassonne, 16 janvier. — La tempête a occasionné divers accidents de chemin de fer. Un train de marchandises a tamponné le train rapide de nuit, en gare de Pezens, entre Castelnaudary et Carcassonne. Les secours n'ayant pu être organisés que ce matin, on n'a pas encore de renseignements précis sur l'accident; on croit qu'il y aura des morts et des blessés.

Entre Carcassonne et Narbonne, à Trèbes, la neige a fait dérailler un train de marchandises qui, peu de temps après, a été tamponné par un autre train. De même près de Floure : un autre tamponnement a eu lieu. On ne signale, de ce côté, que des dégâts matériels ou des blessures peu graves.

A L'ÉTRANGER

Anvers, 15 janvier. — Une violente tempête a sévi aujourd'hui dans le port.

La glace a considérablement augmenté sur l'Escaut.

Deux steamers français, le *Saint-Paul* et la *Charente* et le vapeur *Cambridge* sont arrivés aujourd'hui après une traversée des plus épouvantables.

Le *Cambrige* venant de Harwich était entièrement couvert de glaçons. Tout le monde à bord était malade.

Madrid, 15 janvier. — Des froids intenses règnent dans tout le centre et le nord de l'Espagne, avec de grandes neiges.

Rome, 15 janvier. — On signale d'abondantes chutes de neige à Gênes et à Livourne.

La circulation des trains est interrompue sur plusieurs points.

Bâle, 15 janvier. — Une couche de neige d'environ un pied d'épaisseur couvre le sol; le thermomètre marque 2 degrés 1/2 au-dessous de zéro.

Boston, 15 janvier. — Un froid intense règne dans notre ville. La baie de Dorchester est gelée sur toute son étendue. Le fait ne s'était pas produit depuis 1877.

BELGIQUE

Menin. — *Un coup de couteau.* — Deux voisines Coleta Vandamme, épouse Lannoy, âgée de 52 ans et Rosalie De Baecker, épouse Vandenabeele, âgée de 55 ans sont ennemies depuis longtemps. Dimanche, elles se sont prises de querelle. La femme Vandenabeele, a porté un coup de couteau à son adversaire ; celle-ci a été grièvement blessée à l'avant-bras gauche.

— Un individu, demeurant route de Moorseele, se trouvant en état d'ivresse, a brisé son mobilier. En donnant un coup de poing dans un carreau de vitre, il s'est blessé grièvement.

Un violent incendie à Bruxelles. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un violent incendie a détruit une fabrique de mèches appartenant à M. Van den Demne. Les dégâts sont évalués à 300,000 francs.

La revision. — La droite de la commission revisionniste de la Chambre et du Sénat s'est réunie, M. Woeste sans être hostile au projet du gouvernement, est d'avis que le cens de 10 fr. et le capacitariat du projet de M. Frère-Orban seront une bonne base du droit électoral.

M. de Lantsheere partage, dans une certaine mesure, l'avis de M. Woeste. Quelques sénateurs sont du même avis, M. Beernaert défend énergiquement le projet du gouvernement. Il dit que ce projet donne suffisamment de garanties et qu'il fait des concessions à la minorité.

M. Cooremans demande une simplification de l'examen électoral afin de permettre aux ouvriers des villes et des campagnes de faire partie du corps électoral. M. Desmaet dit que son projet donnera plus d'électeurs de la ville que de la campagne.

LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

des filles mineures et des femmes
DANS LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS
promulguée le 2 novembre 1892
applicable le 1ᵉʳ janvier 1893

10 exemplaires en feuilles, 1 fr. 25; 25 id. 2.50.
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 66325

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 janvier.* — Cécile Sliers, boulevard de la République, 38. — Julie Beggia, rue du Fresnoy, cour Hospied. — Edmond Gheldhof, rue Dombalst. — Modeste Decottignies, rue de Lannoy, cour Boyaval, 24. — Pierre Rommens, rue Decrême, cour Degnes, 7. — Achille Hebrecht, rue Meyerbeer, 34. — Jules Gilles, rue de Lille, 82. — Eugène Derousseaux, rue de France, 81. — Edmond Charlot, rue du Curoir, 60. — Alphonse Delwaele, rue d'Alger. — Jules Debo, rue de Tourcoing, 131. — Theodebald Mayer, rue Monge. — Paul Reyt, rue Lacroix, 138. — Oscar Lorthioes, rue des Longues-Haies. — Hildevert Duterme, rue de Bouvines. — Germaine Tegedhoff, Hotel-Dieu. — Marguerite Ledure, Hotel-Dieu. — Ernest Tyvaert, rue de Denain. — *Mariages du 16 janvier.* — Servais Beckland, 37 ans, tripier, boulevard de Belfort, 49, et Marie Herrman, 34 ans, cabaretière, boulevard de Belfort, 49. — Nicolas Duber, 36 ans, garçon boucher, rue des Fosses, 2, et Marie Bracke, 23 ans, piqueuse, rue de la Bauque, 2. — Auguste Balcaen, 28 ans, tisserand, rue de Bouvines, et Amaise Despret, 23 ans, épucheuse, à Roubaix. — Louis Poppe, 29 ans, employé de commerce, rue de Lille, 115, et Palmyre Wullens, 25 ans, surveillante, rue Decrême, 33. — *Déclarations de décès du 16 janvier.* — Jeanne Leclercq, 40 mois, rue de Beaumont, cour Loridan, 9. — Louis Casier, 3 mois, Grande-Rue, cour Holberg. — Juliette Soyez, 39 ans, rue de la Tuilerie, cour Bellaert, 4. — Albert Veydst, 1 mois, rue de la Paix, cour Debosoere, 10. — Jules Verbiest, 5 mois, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 34. — Valentine Brunin, 6 mois, rue de Lannoy, 285. — Justine Vandenbende, 32 ans, rue des Arts, 152. — François Buyle, 67 ans, boulevard de Strasbourg. — Zoe Bailleul, 7 mois, rue Saint-Eleuthère, 7. — Antoinette Stinnewyn, 8 ans, boulevard de la Republique, 65. — Alphonse Watteau, 28 ans, rue de Golem. — Albert Salembier, 8 mois, rue de la Bauque, 3. — Willot, présenté sans vie, rue Buffon, 50. — Amand Dujardin, 89 ans, Hospice-Civil.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 9 au 15 janvier.* — Adèle Pottier, rue du General Faidherbe. — Fébronie Vandenbulcke, rue de Maubeuge. — Georges Houzet, rue du Petit-Bonitque. — Paul Delannoy, rue Verte. — Virginie Noël, rue de la Pannerie. — Léa Martens, rue Neuve. — Alexandre Dewinde, rue Chevreul. — Hélène Picavet, rue d'Hem. — Raymonde Van de Wiele, Grand'Rue. — Albert Roger, Grand'Rue. — Florimond Leclercq, rue Charles Quint. — Irma Dapprimée, Grand'Rue. — *Mariages.* — Paul Bodelot, 23 ans, employé au tramway, et Marie Dubar, 25 ans, sans profession. — Henri Vandeputte, 25 ans, dessinateur, et Antoinette Segard, 25 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 9 au 15 janvier.* — Marie Reuter, 14 jours, fort Boulanger. — Pierre Vanhoolandt, 77 ans 10 mois, sans profession, rue de Metz. — Pierre Brice, 2 mois, rue du Contour du Crêchet. — Nestor Debacker, 24 jours, rue de la Duquenière. — Julia Vannoi, 2 mois, rue Paul Bert. — Fernand Gallois, 5 ans, rue de la Pannerie. — Alexandre Dewinde, 2 jours, rue Chevreul. — Léontine Dejonckheere, 1 an 5 mois, rue de la Fontaine. — Leclercq, présenté sans vie, rue du Quint. — Auguste Verbauwhede, 51 ans 10 mois, rue de Thionville. — Marie Debucois, 22 ans, ménagère, rue du Quint.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 janvier.* — Juste Belveaux, Croix-Rouge. — Edouard Desurmont, rue du Redan. — Albert Havez, Blanc-Seau. — Marie Thomas, rue de la Malcense. — Alfred Juvenez, Pierre-Bleu. — Leon Luypaert, Marliere. — Hélène Devolder, Blanc-Seau. — Angèle Feys, rue des Carliers. — Gabrielle Dansettelinguine, rue Delobel. — Edouard Reumaux, rue de Renaix. — *Du 16* — Eugene Demeyere, rue du Jambon. — Emile Lefebvre, rue Gô. — Charles Lejour, Croix-Rouge. — Rachel Mignean, rue des Coulons. — Germaine Balnis, rue des Poutrains. — *Déclarations de décès du 15 janvier.* — Sophie Masquelet, 28 ans, sans profession, rue de Mouveaux. — Augusta Vercraemer, 3 mois, rue Nationale. — Jules Delsapierre, 77 ans, sans profession, rue des Catalans. — Gratien Deleberghe, 53 ans, sans profession, Marliere. — *Du 16.* — François Paco, 53 ans, fileur, rue de la Haute-Voie. — François Dhal, 1 an, rue Winoc-Chocquel. — Angelique Demarque, 69 ans, sans profession, rue de la Marliere. — Aimee Deprez, 81 ans, sans profession, rue de Lille. — Charles Mouveaux, 35 ans, homme d'équipe, rue du Cuvier, au Blanc-Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances des 14 et 15 janvier.* — Alphonse Milleman, au Sebastopol. — Jules Carton au Mont. — Angèle Demeulenaerester, rue Saint-Sylvestre. — Leonie Werkindere, au Moulin Dupont. — *Déclarations de décès des 14 et 15 janvier.* — Alphonse Demunck, 8 mois, rue Canebière.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale d'Hem, le jeudi 19 janvier 1893, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Donat-Joseph DELECROIX, époux de Dame Sophie DUFERMONT, décédé à Hem, le 14 janvier 1892, dans sa 64ᵉ année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 19 janvier 1893, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Germain PLISNIER, décédé à Roubaix, le 20 janvier 1892, dans sa 80ᵉ année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, RUE DU CHATEAU, 5

Séances des 14 et 15 janvier 1893

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nomb.	VERSEMENTS nouv. livrets	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURS nomb.	REMBOURS SOMMES
Roubaix	Samedi	125	48	23 500 »	157	47.659.48
	Dimanche	305	59	44 023 »	215	57.031 96
Lannoy		29	7	10.323 »	52	15.609.60
Croix		8	2	950 »	33	6.922.00
Wattrelos		22	7	6.765 »	43	20.574.55
TOTAUX		498	93	85 561 »	539	148.789 97

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix ; par MM. Defrenne-Wibaux et Eloy-Réquillart, directeurs; MM. H. Hoffmann et Wibaux-Prouvost, directeurs-adjoints. A Lannoy, par M. E. Deffrennes A Croix, par MM. E. Caen et L. Lepers. A Wattrelos, par MM. A. Hazebrouck et C. Malfliatre.

OUVERTURE DU SERVICE. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts,